

UNAFRI



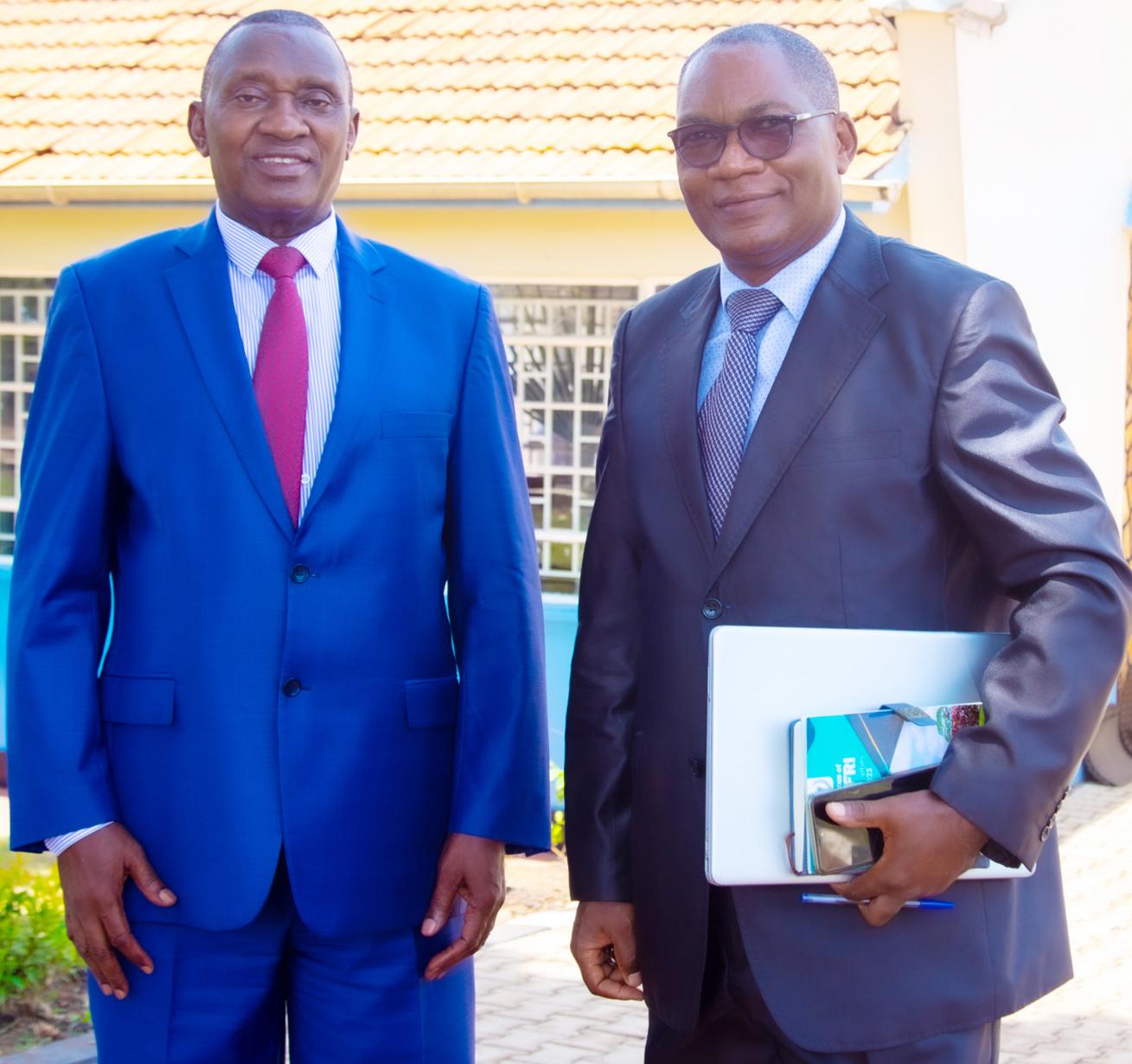
Institut africain des Nations Unies pour la prévention
du crime et le traitement des délinquants

- Direction générale et gestion
- Formation et développement des ressources humaines
- Information et documentation
- Services consultatifs aux gouvernements
- Activités conjointes et stratégies

Janvier-mars 2023

Bulletin
d'information

Le nouveau Directeur arrive



Sommaire: Rapport annuel de la police
ougandaise sur le crime,

Taux global de crime
par pays, 2023

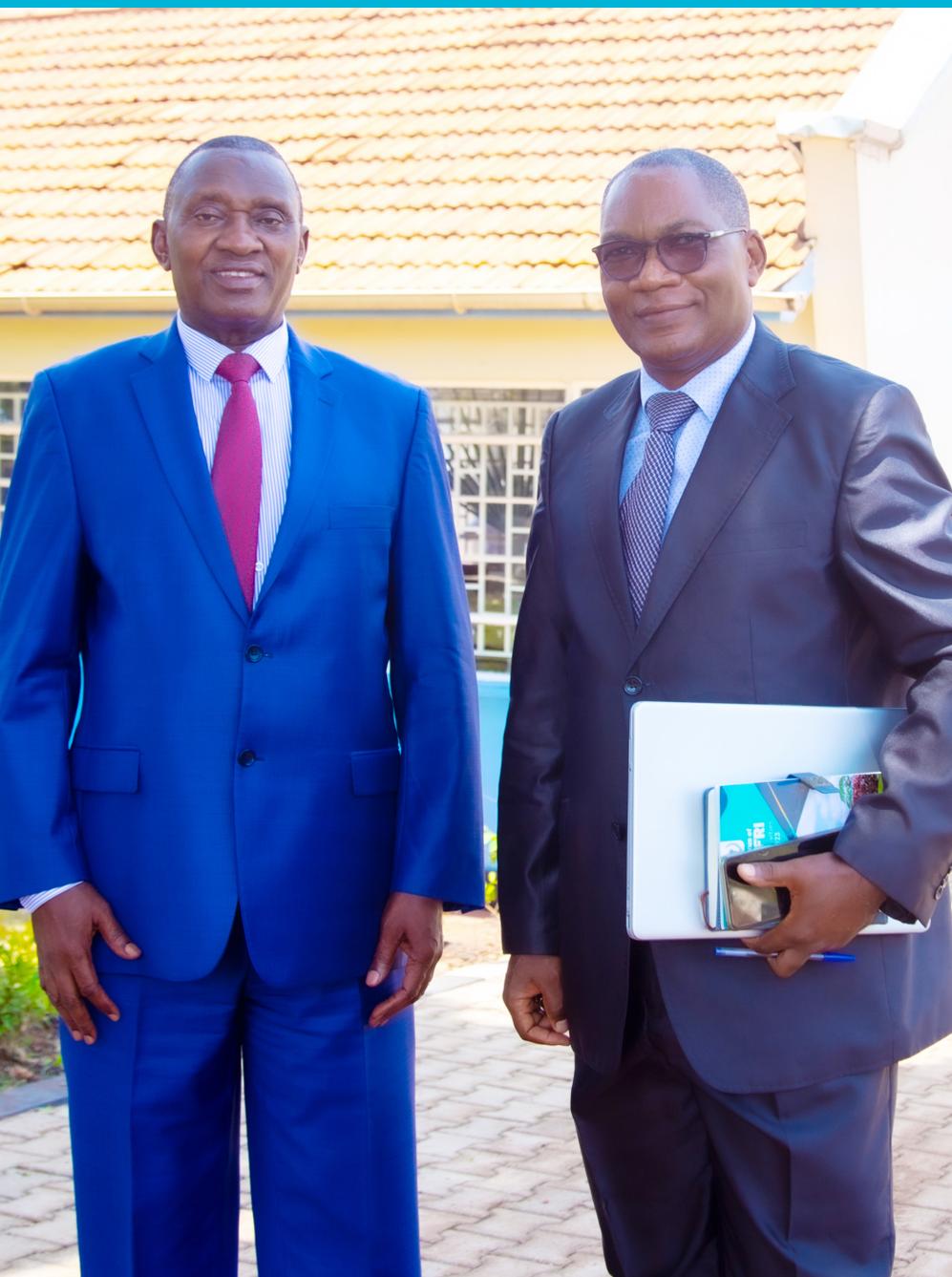
Projet pilote entre la Société
ougandaise de droit et l'UNAFRI

L'UNAFRI accueille la
Coordinatrice résidente de l'ONU

Table des matières

Le nouveau Directeur de l'UNAFRI arrive	4
Crimes courants liés à la drogue en Afrique occidentale francophone et contre-mesures	7
Rapport annuel de la police ougandaise sur le crime : davantage de cas portés devant les tribunaux	14
Taux global de crime en 2023	17
Projet pilote entre la Société ougandaise de droit et l'UNAFRI en vue de raviver l'administration de la justice	26
L'UNAFRI accueille la Coordinatrice résidente de l'ONU	28

Un nouveau Directeur de l'UNAFRI en poste



À gauche, M. Ssali et à droite, M. Kitio.

M. Kitio Edouad, magistrat hors-hiérarchie, a pris la tête de l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI). M. Kitio, originaire de la République du Cameroun, est le cinquième Directeur de l'Institut depuis sa création en 1989. Il a pris ses fonctions le 1er mars 2023.

L'UNAFRI, dont l'Organisation des Nations Unies (ONU) est l'institution faîtière, est une organisation intergouvernementale qui a pour mission principale de promouvoir la coopération active des gouvernements africains, des établissements universitaires, des organisations non gouvernementales et des experts dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale.

M. Kitio a rejoint l'UNAFRI avec, en toile de fond, ses vastes connaissances et son expérience en matière de gestion et de gouvernance des institutions corporatives. Sur la base d'un doctorat en droit, d'une maîtrise en droit, d'un diplôme de droit privé et d'un diplôme d'études supérieures en droit, l'Institut tirera parti de ses qualifications professionnelles et de ses contacts.

Il a succédé à John Sembuya Ssali, qui occupait le poste de Directeur intérimaire depuis 2019, à la suite du décès du Directeur adjoint de l'époque, John Kisembo. Ce dernier était également le Directeur adjoint titulaire. M. Sembuya est désormais le Directeur adjoint intérimaire et fait également office d'attaché financier et administratif. En vertu des statuts de l'UNAFRI, l'Ouganda



M. Kitio, assis à droite, et M. Ssali (à gauche) photographiés avec les membres du personnel.

n'est pas en mesure de présenter un Directeur titulaire, puisqu'il héberge le Secrétariat de l'Institut, à Naguru, Kampala. Il ne peut proposer un candidat qu'au poste de Directeur adjoint.

Au moment où il a pris ses fonctions, M. Kitio a reconnu la contribution de ses prédécesseurs et a rendu un hommage particulier à l'actuel Directeur adjoint intérimaire, M. John Sembuya Ssali, pour avoir soutenu l'Institut. Il s'est réjoui de la perspective de travailler en étroite collaboration avec lui et l'ensemble du personnel pour faire rayonner l'Institut en Afrique et dans le monde. Conduits par M. Ssali, tous les membres du personnel ont accueilli M. Kitio et l'ont assuré de

leur engagement total en faveur de l'exécution des programmes de l'Institut.

Les besoins des États membres en matière de prévention du crime et de la justice pénale sont régulièrement satisfaits grâce à des interventions sur mesure élaborées par l'UNAFRI en collaboration avec les autorités compétentes du secteur de la justice dans les pays bénéficiaires. L'Institut offre également divers services et des possibilités de collaboration avec les institutions partenaires et les autorités compétentes. De nouveaux axes de coopération sont également envisagés en vue de couvrir les autres pays africains qui ne sont pas encore membres de l'UNAFRI.

M. Kitio devrait rencontrer des responsables du Gouvernement ougandais et des chefs de mission diplomatique résidant à Kampala afin de consolider les relations cordiales existantes et d'établir des réseaux.

Historique de différents dirigeants de l'UNAFRI

Depuis sa création en 1989, l'Institut a été dirigé par les Directeurs suivants:

- **M. Olufemi Odekunle du Nigéria** a été le pionnier. Il a servi de 1989 à 1992.
- Entre 1992 et 1995, le professeur Eric Paul Kibuka a été Directeur intérimaire.



Une frange des membres du personnel écoutant attentivement le nouveau Directeur.

- **M. Isam Abugideri**, du Soudan, est devenu le deuxième Directeur titulaire et a exercé ses fonctions de 1992 à 2000.
- Entre 2000 et 2003, alors que le Secrétariat cherchait un remplaçant, le professeur Eric Kibuka était le Directeur intérimaire.
- **M. Masamba Sita**, de la République démocratique du Congo, était le troisième Directeur titulaire. Il a servi de 2003 à 2010.
- **M. Davis Chikalanga**, de Zambie, a pris les rênes en 2010

mais a servi pendant une très courte période avant de rentrer chez lui la même année.

- **M. John Kitembo** a assumé les fonctions de Directeur intérimaire entre 2010 et son décès en 2019.
- **M. John Sembuya Ssali** a dirigé l'Institut en tant que Directeur intérimaire de 2019 à mars 2023.

Directeurs adjoints:

Comme expliqué précédemment, le poste de directeur adjoint est réservé à l'Ouganda. Les personnes suivantes

ont exercé leurs fonctions à ce poste :

- **Prof. Eric Paul Kibuka**; de 1989 à 2003, avec fonctions de Directeur intérimaire.
- **M. John Kitembo**; de 2003 à 2019, mais avec la charge de Directeur intérimaire.
- **M. John Sembuya Ssali**; depuis 2019 en tant que Directeur intérimaire. Et à partir de mars 2023 en tant que Directeur adjoint intérimaire.

Crimes courants liés à la drogue en Afrique occidentale francophone et contre-mesures

Un séminaire sur la justice pénale s'est récemment tenu au siège de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) à Tokyo, au Japon. Le forum, qui s'est déroulé du 28 février au 10 mars 2023, a attiré plusieurs délégués. Parmi ceux-ci figurait Andrew Munanura, consultant juridique et formateur de l'UNAFRI.

Sa présentation de 32 pages était centrée sur la situation actuelle des crimes liés à la drogue en Afrique occidentale francophone ainsi que sur les efforts déployés pour la combattre. Vous trouverez ci-dessous une version abrégée de son article.



L'UNAFRI en train de présenter un exposé lors du séminaire de l'Afrique francophone sur la justice pénale qui s'est tenu à la JICA à Tokyo, au Japon, le 3 mars, 2023



La Directrice adjointe de l'UNAFEI, Irie Junko, se fait prendre une photo avec Munanura

Cet article explore les complexités du trafic de drogue auxquelles est confrontée la sous-région ouest-africaine, les vulnérabilités régionales exploitées par les trafiquants de drogue, et les mesures de rétorsion que la région emploie pour contrecarrer le problème. Le trafic de drogues illicites à travers l'Afrique de l'Ouest a continué de croître à pas de géant au cours de la dernière décennie, principalement des pays d'Amérique latine vers les marchés florissants d'Europe et d'Amérique du Nord.¹ Cette tendance du crime et de la drogue en Afrique de l'Ouest et du Centre a été soulignée par le Conseil de sécurité des Nations Unies lors

¹ Consultant juridique et formateur à l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI).

² David O' Regan (2010), « Cocaïne et instabilité : Leçons de l'Amérique latine et des Caraïbes », Centre africain d'études stratégiques, Briefing sur la sécurité en Afrique No.5. 31 juillet 2010, <www.africacentre.org/publication/cocaine-and-instability-in-africa-lessons-from-latin-america-and-the-caribbean/>

de sa réunion thématique sur le trafic de drogue et les menaces qui en découlent pour la stabilité et la paix, avec des effets perturbateurs et déstabilisateurs sur la gouvernance, la sécurité, la croissance économique et la santé publique.² Selon l'agence onusienne, l'Afrique de l'Ouest et du Centre, ainsi que l'Afrique du Nord, représentent 87 % de tous les opiacés pharmaceutiques dérivés du pavot à opium saisis dans le monde. Les saisies de méthamphétamine ont presque atteint les mêmes niveaux que les saisies de cocaïne. Quant au trafic d'héroïne, il est également en hausse, avec des saisies dans toute la région, notamment aux aéroports de Lagos au Nigeria, Accra au Ghana et Cotonou au Bénin, suivis de près par Ouagadougou au Burkina Faso,

² Conseil de sécurité du 19 décembre 2018 ; www.news.un.org/en/story/2018/12/1029011. Le Directeur exécutif sortant de l'UNDOC, Yuri Fedotov, a noté le transit croissant des opiacés à travers l'Afrique de l'Ouest vers les marchés européens et nord-américains.

Lomé au Togo et Bamako au Mali.³

La consommation et le trafic de substances contrôlées continuent d'augmenter dans les cinq régions de l'Union africaine : Afrique du Nord, de l'Est, du Sud, de l'Ouest et du Centre. Les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, qui s'étendent du Sénégal à la Guinée en passant par la Gambie et la Guinée-Bissau, fonctionnent comme un couloir central pour la cocaïne latino-américaine qui traverse l'Afrique de l'Ouest en route vers les marchés finaux en

³ <www.africanews.com/2022/04/07/cape-verdean-police-seizes-over-5-tonnes-of-cocaine/> La police cap-verdienne a saisi plus de cinq tonnes de cocaïne en mer à bord d'un bateau de pêche brésilien, avec l'aide d'agents américains. La côte ouest-africaine est connue pour être une voie de transit majeure pour la cocaïne d'Amérique latine vers l'Europe. Le Cap-Vert est vulnérable en raison de sa géographie et de l'étendue des eaux surveillées avec des moyens limités. En janvier 2019, 9570 kg de cocaïne avaient été découverts à Praia, la capitale, à bord d'un navire battant pavillon panaméen qui quittait l'Amérique du Sud pour le Maroc avec un équipage russe.

Europe.⁴ L'Afrique est une voie de transit dans le commerce mondial des stupéfiants et un utilisateur final en pleine croissance.⁵

Le document est structuré comme suit. La première partie explore les tendances de la drogue et les complexités du trafic auxquelles sont confrontés les pays francophones d'Afrique de l'Ouest et donnera des extraits ou des revues de la situation du trafic de drogue et des vulnérabilités régionales.⁶ La partie II examine les obstacles et les défis dans les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes liés à la drogue. La partie III examine les mesures prises par la région pour relever les défis. La partie IV explore ce que la région peut apprendre des autres juridictions, et la partie V est la

4 Lucia Bird, « Le corridor de la cocaïne en Afrique de l'Ouest », vers une réponse sous régionale, Initiative mondiale contre le crime transnational organisé, avril 2021. P.2. avait voyagé de Dakar à Bissau et devait se rendre au Mali. Il s'agissait de la première saisie importante en Guinée Bissau ; (ii) 72 kg ont été saisis au Sénégal en avril 2019, au Barrage de Gouloumbu, (iii) 1,3 tonne de cocaïne a été saisie en quatre jours au Sénégal. La cocaïne était cachée dans deux navires battant pavillon italien. La deuxième cargaison était la plus importante du pays depuis 2007 et a été retrouvée à l'intérieur de 15 voitures à destination finale de l'Europe sur un bateau en provenance du Brésil. (iv) Les autorités gambiennes ont saisi 52,6 kg de cocaïne au port de Banjul dans un conteneur importé par la société Laura Food. 5 Rapport évolutif relatif à la mise en œuvre du plan d'action de l'UA sur le contrôle des drogues (2013-2017) pour 2014-2016. Information soumise au STC-HPDC-2, 20-24 mars 2017, Addis-Abeba, Éthiopie.

6 Les colonies françaises comprenaient ce que l'on appelle aujourd'hui le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal (également contrôlé par la Grande-Bretagne) et le Togo.

conclusion.

A. Tendances de la drogue et complexités du trafic dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest :

La République du Mali

C'est un pays enclavé à l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest, profondément au centre du Sahara ; au nord, plus de la moitié du pays se trouve dans le désert ardent et chargé de poussière, tandis que ses parties centrales se trouvent dans la zone sahélienne.⁷ Il partage des frontières avec sept autres pays africains, ce qui rend difficile le maintien de l'ordre sur de longues et vastes étendues. La République du Mali est signataire de la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants, de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes, du Protocole de 1972 portant amendement de la Convention unique de 1961 et de la Convention de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. La principale législation contre l'usage et la consommation de drogues illicites est la loi

7 La région du Sahel s'étend sur plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Nord et comprend le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger. Cette région est liée à d'autres pays francophones d'Afrique de l'Ouest que sont la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Bénin, le Togo et la Guinée.

n ° 01-078 du 18 juillet 2001. Elle a cependant été modifiée / amendée par le décret n ° 2013-012 pour gérer certains problèmes de coordination et de cohérence liés aux efforts de lutte contre les stupéfiants.⁸

Selon une mission des Nations Unies dans la région du Sahel, le nord du Mali est devenu un dangereux carrefour de drogue, de criminalité, de terrorisme et de rébellion.⁹ Le rapport du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon au Conseil de sécurité, « *Progrès vers la stratégie intégrée des Nations unies pour le Sahel* », publié en juin 2014, a mis au premier plan la question de la drogue, de la criminalité et du terrorisme au Mali et dans la région du Sahel et a déclaré :

Un problème récurrent et commun dans de nombreux pays du Sahel est l'impact de l'insécurité dans les zones frontalières sur la gouvernance locale, l'autorité de l'État

8 Idem.

9 David O' Regan *supra note 1*. « En novembre 2009, sur un lit de lac asséché dans le désert du nord du Mali, des enquêteurs des Nations Unies ont trouvé des traces de cocaïne au milieu du fuselage calciné et dépouillé d'un Boeing 727. Une fois la cocaïne déchargée, l'avion s'est enlisé dans le sable et n'a pas réussi à décoller. Un examen criminalistique de l'avion a révélé d'importantes traces de cocaïne. Avec une charge utile de 10 tonnes de cocaïne rapportant 580 millions de dollars, les trafiquants de cocaïne d'Afrique de l'Ouest pouvaient se permettre la perte d'un avion. En janvier 2010, un autre avion en provenance d'Amérique latine a atterri dans le nord-ouest du Mali près de la frontière mauritanienne ; son contenu n'a jamais été divulgué. En 2008, les forces maliennes ont intercepté 750 kg de cocaïne, soit l'équivalent de 36 % du budget militaire malien cette année-là.

et le contrôle territorial. La perméabilité des frontières, situées principalement dans des zones vastes et peu peuplées, expose les pays à de nombreux défis, notamment l'immigration irrégulière, le trafic de drogues illicites, d'armes et d'être humains, et l'expansion des réseaux terroristes. Malgré des efforts continus, la fragilité des institutions étatiques, le manque de statistiques et de bases de données et la faiblesse des systèmes de gestion des frontières restent de sérieux obstacles aux réformes nationales, affectant négativement la sécurité publique et étatique, l'intégration régionale, la croissance économique et le développement.¹⁰

Malgré le cadre juridique élaboré, les événements et les enquêtes qui ont suivi le coup d'État du 22 mars 2012 au Mali ont révélé une histoire différente et ont stimulé l'attention internationale sur le pays. Il a parlé de la profonde implication de hauts responsables gouvernementaux dans le trafic de drogue, en particulier les événements du tristement célèbre atterrissage en catastrophe d'un Boeing 727 à Tarkint (près de Gao, dans le nord du Mali) le 2 novembre 2009.¹¹

10 Conseil de sécurité des Nations Unies, Progrès vers la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel : Rapport du Secrétaire général, S/2014/397 (6 juin 2014), www.undocs.org/S/2014/397.

11 Lansana Gberie, Crime, Violence, et Politique : Trafic de drogue et politiques de lutte contre les stupéfiants au Mali et en Guinée, Politique étrangère à Brookings, Centre pour la sécurité et l'intelligence au XXI^e siècle Initiative pour l'Amérique latine.

Il a également révélé comment les Cartels avaient profité d'une situation politique complexe doublée d'un faible pouvoir judiciaire et institutionnel pour se retrancher et faire du Sahel, en général, et du Mali, en particulier, une plaque tournante pour toutes sortes de trafics illégaux.¹²

Nonobstant la spectaculaire histoire de Boeing, plusieurs saisies de drogues illégales sont à mettre au crédit des douaniers maliens, notamment dans la région de Kayes, dans le sud-ouest du pays, principalement de la cocaïne et du chanvre indien produits au Ghana ou au Nigeria et à destination du Sénégal.¹³ Dans le nord du pays, les saisies sont rares et le rapport de force penche du côté des trafiquants, qui ont suffisamment d'influence politique pour entraver les enquêtes.¹⁴

Des efforts ont été déployés pour perturber les routes du trafic de drogue par des attaques militaires et des frappes de drones avec des résultats limités. Le gouvernement du Mali est actif dans la lutte contre le trafic de drogue, avec l'aide de plusieurs partenaires, dont l'ONUDC, la police française et l'Union européenne.¹⁵

12 Idem.

13 Idem.

14 Lacher Wolfram, (2012), « Crime organisé et conflits dans la région sahélo-saharienne », Les rapports de Carnegie, septembre 2012 <https://www.swp-berlin.org/publications/products/fachpublikationen/sahel_sahara_2012_lac.pdf

15 Crisis Group Afrique, (2018) Trafic de drogue, violence et politique au nord du

Ces partenaires soutiennent l'Office central des stupéfiants (OCS) qui a réalisé d'importantes saisies dans le sud du Mali et la capitale Bamako. Il existe également des comités interministériels désignés pour superviser et soutenir la mise en œuvre des efforts de lutte contre le trafic de drogue et un comité spécial dédié s'occupant de la législature qui assure la surveillance. Le Mali fait partie de nombreuses autres initiatives régionales comme le G5-Sahel, une initiative conjointe de cinq pays de la région dont le mandat comprend la lutte contre le crime transnational organisé, y compris le trafic de drogue.

Le plus grand défi à la capacité de l'État à s'attaquer au problème de la drogue semble être la corruption au sein de l'appareil judiciaire et de la police.¹⁶ Un rapport de 2014 de l'International Crisis Group a exhorté le gouvernement du Mali à prendre des mesures judiciaires fermes contre la corruption et à mettre en œuvre des efforts à long terme pour restaurer l'indépendance du système judiciaire.¹⁷ Un autre problème a été identifié comme la coexistence de plusieurs lois et arrangements organisationnels de lutte contre les stupéfiants, qui créent des problèmes de coordination des devoirs et

16 Idem.
17 Lasana, *supra note* p.10

des responsabilités de l'OCS, de la Brigade antidrogue de la police nationale malienne et des douanes et du contrôle des frontières.¹⁸ Les maigres allocations budgétaires n'arrangent pas non plus la situation. Les agents de l'OCS sont confrontés à des défis allant d'un salaire médiocre au manque d'équipements essentiels et à la marginalisation en raison d'un manque de soutien gouvernemental.¹⁹ Une grande partie de ce dysfonctionnement est due à une corruption généralisée.²⁰ Pour relever certains de ces défis et renforcer l'OCS, le parlement du Mali a adopté le décret n° 2013-012 en septembre 2013. La même année, un tribunal spécialisé a été créé pour juger les infractions liées à la drogue, au crime organisé et au terrorisme.

18 Idem, p.8. « Les lois du Mali relatives aux substances contrôlées datent de 1926. En juin 1973, l'ordonnance 173 a été publiée, établissant une procédure spécialisée pour les actes criminels liés à la drogue et le vol qualifié. En juillet 1981, une Commission nationale contre l'abus et le trafic de stupéfiants a été créée. Cette commission était chargée de traiter des questions liées à la drogue et veillait à ce que le Mali adopte les conventions internationales sur la drogue. En septembre 1983, le Mali a adopté la loi 83/14 AN-RM portant répression des infractions liées aux substances toxiques et aux stupéfiants. En 1995, le Mali a ratifié à la fois la Convention des Nations Unies de 1961 sur les stupéfiants et la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. En juillet 2001, la loi n° 01-078 a sanctionné sévèrement l'usage abusif de stupéfiants et de leurs précurseurs, et en décembre 2009, a créé le Comité interministériel de coordination de la lutte contre la drogue. En avril 2010, le décret 10-2021/P-RM a créé l'OCS, le chargeant de la lutte antidrogue.

19 Lansana, *supra note 11*.

20 Idem.

La République du Tchad

Elle est située au sud de la Libye, à la limite orientale du Sahel, à l'ouest du Soudan et au nord de la République centrafricaine (RCA). La situation au Tchad a été capturée par la description de Ban Ki Moon des pays de la région du Sahel.²¹ Les conflits armés, à la fois latents et violents dans les pays voisins, font de la région une région peu sûre et un terreau fertile pour la contrebande. En raison de sa proximité avec la Libye, le nord du Tchad a subi le plus gros du conflit, notamment en servant de corridor pour divers types de trafic.²²

Le Tchad est un pays de transit pour l'héroïne et la cocaïne par les routes sahéennes de l'Afrique du Nord, avec des destinations sur les marchés européens et nord-américains.²³ Le cannabis est produit le long des frontières avec le Nigéria, le Cameroun, la République centrafricaine et le Soudan et fait l'objet d'un trafic vers le Tchad depuis ces pays, mais surtout depuis le Nigéria.²⁴ La consommation intérieure de drogues synthétiques, en particulier le Tramadol, est un problème sérieux au Tchad.

21 Conseil de sécurité de l'ONU, *supra 10*.

22 Remadji Hoinathy, « Le trafic de drogue/le commerce illégal de drogue au Tchad contribue à l'insécurité régionale », Bulletin d'information Enact, Institut d'études de sécurité, 25 août 2020.

23 [www.https://ocindex.enactafrica.org/country/chad](https://ocindex.enactafrica.org/country/chad) Indice du crime organisé en Afrique 2021.

24 Idem.

Le Tramadol est un opiacé synthétique et un médicament anti-inflammatoire. Bien que plus de la moitié des pharmacies du pays impliquées dans la vente clandestine de Tramadol aient été fermées ces dernières années, les preuves suggèrent que cette décision n'a pas ralenti sa consommation. Il est rapporté que le 24 juillet 2020, un tribunal tchadien a condamné dix personnes, dont des hauts responsables de la sécurité et du renseignement, dans le cadre d'une cabale mondiale de trafic de Tramadol.²⁵

L'affaire a fait l'objet d'une enquête de l'Agence nationale de sécurité (ANS) du Tchad et impliquait 11 personnes, dont des officiers de l'armée, des policiers et d'autres personnes étroitement liées. Dix accusés ont été condamnés à cinq à dix ans de prison, une amende de sept cent cinquante à quarante mille euros et une peine de cinq ans avec sursis.²⁶ En juillet 2019, deux hauts fonctionnaires du ministère tchadien des Affaires étrangères ont été arrêtés pour trafic de Tramadol depuis l'Inde via Cotonou, au Bénin.

Les autorités béninoises ont appréhendé l'escorte avec la cargaison.²⁷ Les hauts

25 Idem, p.2.

26 Idem.

27 Remadji Hoinathy, 2020, Enact, « Le trafic de drogue/le commerce illégal de drogue au Tchad contribue à l'insécurité régionale » 25 août 2020 <www.enactafrica.org/enact-observer/chads-illegal-drug-trade-contributes-to-regional-insecurity>



Après le séminaire sur la justice pénale qui s'est tenu récemment au siège de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) à Tokyo (Japon), entre le 28 février et le 10 mars 2023, M. Munanura s'est rendu au Ministère japonais de la justice et a proposé une coopération entre l'Institut et le Gouvernement japonais.

Sur la gauche et la page suivante, on peut voir un portrait de lui et du Vice-Ministre adjoint japonais de la justice, Shibata Noriko ; du Procureur Miichi Kaori de la Division des affaires internationales ; du Procureur Prof. Yamana Ronpei ; et d'Irie Junko.

responsables tchadiens ont tenté de le faire libérer sous prétexte que le chargement était destiné à l'armée nationale.

La corruption est omniprésente au sein du gouvernement et la corruption judiciaire est un problème qui entrave l'application efficace de la loi.²⁸ En outre, le système judiciaire est confronté à d'importants problèmes de ressources (financières et humaines) et de capacités. Les autorités

²⁸ 2020 États-Unis d'Amérique « Rapports nationaux sur les pratiques en matière de droits de l'homme : Tchad ». Disponible sur <https://www.stae.gov/reports/2020-country-reports-on-human-rights-practices/chad/>

judiciaires manquent de formation et d'expertise, les procédures pénales sont lentes et les décisions de justice ne sont pas toujours exécutées.²⁹ Les conditions carcérales sont inhumaines et de nombreux prisonniers sont détenus sans inculpation ni garantie de leur droit à un procès équitable. La corruption et les pots-de-vin imprègnent également les institutions judiciaires. La corruption influence les

²⁹ Marie chène, 2014, Transparency International, « Panorama de la corruption et de la lutte contre la corruption au Tchad » https://knowledgehub.transparency.org/assets/uploads/helpdesk/Country_profile_Chad_2014.pdf.

décisions de justice et 80 % des citoyens interrogés dans le cadre d'une enquête de 2009 ont estimé qu'il existe deux systèmes judiciaires dans le pays, l'un pour les riches et l'autre pour les pauvres.³⁰ Les peines pour l'usage et la possession de drogues sont sévères et comprennent généralement une peine de prison.

Une version complète de cet article novateur est disponible sur notre site Web.

³⁰ Idem.



Mme Michi Kaori, Hon Shibata Noriko, M. Munanura et Mme Irie Junko.



Munanura au siège du Ministère de la Justice à Tokyo.

Rapport annuel de la police ougandaise sur la criminalité : davantage de cas portés devant les tribunaux



Inspecteur général de la police, Martin Okoth Ochola.

Au cours de l'année qui vient de s'achever, 2022, la police ougandaise a enregistré une augmentation de 5,2 % du nombre de suspects traduits en justice. Dans le même ordre d'idées, le nombre d'infractions signalées à la police a augmenté de 18 %, passant de 196 081 en

2021 à 231 653 l'année qui vient de s'écouler. À titre de comparaison, 215 224 cas ont été signalés en 2019 et 238 746 en 2018.

Selon le rapport annuel 2022 sur la criminalité, publié récemment par l'inspecteur général de la police, J.M. Okoth Ochola, l'année

a été marquée par davantage de cas signalés parce que l'économie avait été pleinement ouverte - après le déclin de la pandémie de COVID-19 qui a coûté la vie et entraîné des pertes économiques dans le monde entier. Pendant la pandémie, le mot d'ordre était le confinement, les déplacements

des personnes à travers le monde étant limités. Outre la COVID-19, l'augmentation du nombre de cas signalés témoigne également d'une confiance croissante dans les forces de police.

Tribunaux

Selon le rapport annuel, sur le nombre total de cas signalés à la police au cours de l'année considérée, **68 405** ont été portés devant les tribunaux. Au total, **26 749** cas n'ont pas été jugés et **136 499** cas sont toujours en cours d'instruction. Ce chiffre représente « une amélioration par rapport à 2021, où **65 008** cas ont été portés devant les tribunaux ; **60 095** cas n'ont pas été jugés et **70 978** cas ont fait l'objet d'une enquête.

Cela reflète une nette amélioration de **5,2 % des** cas portés devant les tribunaux. » Le rapport montre que sur 65 008 suspects traduits devant les tribunaux, la police a enregistré un total de 10 648 condamnations. Dans 38 autres cas, des acquittements ont été prononcés par les tribunaux.

Chiffres accrocheurs :

Vol : Sur les 231 653 cas signalés à la police en 2022, les infractions les plus accrocheuses ou les

plus flagrantes concernaient les vols, les agressions et la violence domestique. Le rapport montre qu'il y a eu 61 508 cas de vol, contre 43 583 en 2021. L'augmentation du nombre de voleurs reflète une croissance de 41 %.

Assaut : Ceci a occupé la deuxième place sur le tableau. En 2022, 32 041 cas d'agression ont été signalés, contre 29 317 en 2021. Cela représente une croissance de 9 % de cette terrible habitude.

Violence domestique : cette autre habitude odieuse a concouru pour la troisième place sur le tableau. Les chiffres montrent que 17 698 cas ont été signalés à la police en 2022. Paradoxalement, ce chiffre ne diffère guère de celui enregistré l'année précédente. En 2021, 17 533 cas ont été signalés. Malheureusement, d'après le dernier rapport annuel, le phénomène de la violence domestique a augmenté de 1 %, ce qui montre bien que les couples mariés ou vivant en concubinage doivent encore changer d'attitude.

Expropriation des terres : Bien qu'il occupe la 18^e place sur le tableau, il est évident que les cas liés à la terre, qui sont un phénomène relativement nouveau en Ouganda, sont en augmentation. En 2022, 566 cas

ont été signalés à la police, contre 332 l'année précédente. Bien que ces chiffres ne soient pas en milliers, il convient de noter l'augmentation en pourcentage. Le rapport de la police dit qu'il s'agit d'une augmentation de 69 %.

Stupéfiants : Bien que le trafic et la contrebande de stupéfiants se situent au 15^e rang sur la table, il est évident que ce crime transnational est en augmentation. En 2022, 2 797 cas au total ont été signalés à la police. Au cours de l'année précédente, un chiffre inférieur de 1 668 a été signalé. La police affirme qu'il y a donc une augmentation de 68 % . Cela indique également que d'autres moyens doivent être utilisés pour endiguer ce crime transnational par diverses parties prenantes.

Contraventions routières : On a enregistré une augmentation de 35 % des infractions courantes au code de la route enregistrées par la direction en charge de la circulation et de la sécurité routière dans l'ensemble du pays, passant de 336 722 cas en 2021 à 456 993 cas en 2022. Le nombre d'accidents de la route a augmenté de 16,9 %, passant de 17 443 en 2021 à 20 394 en 2022. Sur ces 3 901 accidents, 10 776 étaient graves et 5 717 sans gravité.

Tableau 1 : Comparaison succincte des cas généraux signalés en 2022 et 2021

Catégories de crime	2022	2021	Modification de %ge
1. Vols	61 508	43 583	41 %
2. Agressions	32 041	29 317	9 %
3. Violence domestique	17 698	17 533	1 %
4. Infractions liées au sexe	14 693	16 373	-10 %
5) Effractions	13 826	10 148	36 %
6. Infractions liées à l'enfance	13 489	8 681	55 %
7. Crimes économiques et corruption	13 202	11 023	20 %
8) Escroqueries	10 652	8 634	23 %
9. Menaces de mort	10 345	10 408	-1 %
10. Viols	8 960	14 436	-38 %
11. Infraction pénale	8 418	7 636	10 %
12. Vandalisme	7 838	6 980	12 %
13. Vol qualifié	6 854	5 275	30 %
14. Homicide	4 043	3 912	3 %
15. Stupéfiants	2 797	1 668	68 %
16. Incendie (généralités)	1 747	1 803	-3 %
17. Evasion de la garde à vue légale	988	751	32 %
18. Affaires foncières	561	332	69 %
19. Infractions politiques/délits médiatiques	140	797	-82 %
20. Terrorisme	15	21	-29 %



En 2022, le nombre d'infractions signalées à la police dans l'ensemble du pays a augmenté de 18 %, passant de 196 081 cas en 2021 à 231 653 cas en 2022. À titre de comparaison, 215 224 cas ont été signalés en 2019 et 238 746 en 2018.

Un aperçu des taux de crime dans le monde, 2023



Le taux de criminalité global est calculé en divisant le nombre total de crimes signalés de toute nature par la population totale, puis en multipliant le résultat par 100 000 (car le taux de criminalité est généralement déclaré comme un nombre X de crimes pour 100 000 personnes). Les taux de criminalité varient considérablement d'un pays à l'autre et sont influencés par de nombreux facteurs. Par exemple, les niveaux élevés de pauvreté et de chômage ont tendance à gonfler le taux de criminalité d'un pays. Inversement, une application stricte des lois par la police

les peines sévères tendent à réduire les taux de criminalité. Il existe également une forte corrélation entre l'âge et la criminalité, la plupart des crimes, en particulier les crimes violents, étant commis par des personnes âgées de 20 à 30 ans.

Le taux global de criminalité aux États-Unis est de 47,70. Le taux de criminalité violente aux États-Unis a fortement diminué au cours des 25 dernières années. Les taux de criminalité varient considérablement d'un État à l'autre, avec

Comme l'Alaska, le Nouveau-Mexique et le Tennessee, les taux de criminalité sont beaucoup plus élevés que dans des États comme le Maine, le New Hampshire et le Vermont. La Suisse, le Danemark, la Norvège, le Japon et la Nouvelle-Zélande comptent parmi les pays où le taux de criminalité est le plus faible. Chacun de ces pays a une application de la loi très efficace, et le Danemark, la Norvège et le Japon ont certaines des lois sur les armes les plus restrictives au monde.

Pays présentant des taux de crime les plus élevés

Les pays qui présentent les dix taux de criminalité les plus élevés, exprimés par 100 000 habitants, sont les suivants:

1. Venezuela	(83,76)	4. Afghanistan	(76,31)	8. El Salvador	(67,79)
2. Papouasie-Nouvelle-Guinée	(80,79)	5. Honduras	(74,54)	9. Brésil	(67,49)
3. Afrique du Sud	(76,86)	6. Trinité-et-Tobago	(71,63)	10. Jamaïque	(67,42)
		7. Guyana	(68,74)		



1. Venezuela

Le Venezuela a un indice de criminalité de 83,76, le plus élevé de tous les pays du monde. Le Département d'État des États-Unis a émis un avis de niveau 4 pour les voyages au Venezuela, indiquant qu'il n'est pas sûr de se rendre dans le pays, et que les voyageurs ne devraient pas s'y rendre. Les taux de criminalité élevés du Venezuela ont été attribués à des raisons telles que la corruption du gouvernement, un système judiciaire défaillant et la rupture de l'État de droit.



2. Papouasie-Nouvelle-Guinée

L'indice de criminalité de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est de 80,79. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, la criminalité, en particulier la criminalité violente, est principalement alimentée par des changements sociaux, économiques et politiques rapides. Les bandes de Raskol se livrent à des activités criminelles à petite et à grande échelle et sont composées principalement de membres peu instruits et ayant peu de possibilités d'emploi. La criminalité organisée sous forme de corruption est également courante dans les grandes villes et contribue largement au taux élevé de criminalité. En outre, la géographie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée la rend attrayante pour la drogue et le trafic d'êtres humains.

3. Afrique du Sud



L'Afrique du Sud a le troisième taux de criminalité le plus élevé au monde. L'Afrique du Sud a un taux particulièrement élevé d'agressions, de viols, d'homicides et d'autres crimes violents. Cela a été attribué à plusieurs facteurs, dont des niveaux élevés de pauvreté, d'inégalité, de chômage et d'exclusion sociale, ainsi qu'à la normalisation de la violence. L'Afrique du Sud a l'un des taux de viols les plus élevés au monde. Plus de 1 homme sur 4 interrogé par le Conseil sud-africain de la recherche médicale a reconnu avoir commis un viol.

4. Afghanistan



L'Afghanistan se classe au quatrième rang pour le taux de criminalité. La criminalité revêt diverses formes, notamment la corruption, les assassinats/meurtres sous contrat, le trafic de drogues, les enlèvements et le blanchiment d'argent. L'Afghanistan a fourni 85 % de l'opium illicite mondial en 2020. Les talibans, qui ont repris le contrôle du pays en 2021, se sont engagés à éradiquer l'industrie de l'opium, mais c'est un élément tellement vital de l'économie en difficulté du pays qu'il sera difficile de l'éliminer. Le chômage généralisé ajoute de l'huile sur le feu à de nombreux crimes commis dans le pays, tels que les vols et les agressions.

5. Honduras



Avec un indice de criminalité de 74,54, le Honduras se classe au cinquième rang mondial en termes de taux de criminalité. La criminalité violente a atteint son apogée au Honduras en 2012, année où le pays a connu environ 20 homicides par jour, généralement perpétrés par des gangs armés comme Barrio 18 ou Mara Salvatrucha. Le Honduras est également considéré comme un important itinéraire de la drogue vers les États-Unis. La faiblesse de la législation nationale a fait du pays un point d'entrée facile pour le trafic de drogues. Le Département d'État des États-Unis a publié un avis aux voyageurs de niveau 3 pour le Honduras, indiquant que les voyageurs devraient reconsidérer leur visite dans le pays..

6. Trinité-et-Tobago



La Trinité-et-Tobago se classe au sixième rang mondial pour le taux de criminalité. Le gouvernement de la Trinité-et-Tobago fait face à plusieurs défis dans ses efforts pour réduire la criminalité, tels que la résistance bureaucratique au changement, l'influence négative des gangs, la drogue, la récession économique et un système juridique surchargé. Il existe également une forte demande d'armes illégales, alimentées par le trafic de drogues et les activités des gangs. La Trinité-et-Tobago a émis un avis aux voyageurs de niveau 2, ce qui signifie que les voyageurs devraient faire preuve d'une prudence accrue. Les visiteurs sont généralement victimes de vol à la tire, d'agression, de vol et de fraude.

7. Guyana



Le Guyana a le huitième taux de criminalité le plus élevé au monde (68,74) et un taux d'homicides environ quatre fois supérieur à celui des États-Unis. En dépit d'une exigence rigoureuse de permis pour posséder des armes à feu, l'utilisation d'armes par des criminels est courante. La violence familiale est un phénomène fréquent au Guyana, où l'application des lois relatives à la violence familiale laisse à désirer. Les vols à main armée sont également fréquents, en particulier à Georgetown. En outre, les touristes sont souvent victimes d'effractions dans les hôtels, de vols et d'agressions.

8. El Salvador



La criminalité organisée est un problème de grande ampleur en El Salvador, qui contribue à la violence sociale, avec ses deux plus grands gangs, MS-13 et Barrio 18. On estime à 25 000 le nombre de membres de gangs en liberté au Salvador, à 9 000 le nombre de détenus et à environ 60 000 le nombre de jeunes membres de gangs de jeunes, qui dominent le pays. De nombreux gangs ont également entretenu des relations, et dans certains cas des différends territoriaux, avec des trafiquants de drogue. En plus des gangs, les taux de chômage élevés et les bas salaires en El Salvador ont poussé les familles dans des zones marginalisées où la criminalité est courante. Les infractions contre les biens, telles que le vol, le vol et le vol de véhicules, sont les plus courantes..

9. Brésil



Le Brésil a le septième taux de criminalité le plus élevé au monde, avec des taux exceptionnellement élevés de crimes violents. En 2020, le Brésil comptait 23,6 homicides pour 100 000 habitants, un taux qui a atteint 30,8 au cours des années précédentes. Le problème le plus important au Brésil est la criminalité organisée, qui s'est développée ces dernières années, et la violence entre groupes rivaux est une réalité courante. Le trafic de drogue, la corruption et la violence domestique sont des problèmes omniprésents au Brésil..

10. Jamaïque



La Jamaïque arrive en tête de la liste des dix pays enregistrant les taux de criminalité les plus élevés. Elle est en proie à la corruption du gouvernement, à l'activité des gangs et aux taux élevés de crimes violents, y compris les agressions sexuelles. Le Overseas Security Advisory Council des États-Unis décrit la police jamaïcaine comme étant en sous-effectif et disposant de ressources limitées. Il est conseillé aux voyageurs d'éviter tout particulièrement Spanish Town et certaines parties de Kingston et Montego Bay.

Taux de crime par pays en 2023

Rang	Pays	Indice de criminalité	Population 2023
1	Venezuela	83.76	28,838,499
2	Papouasie-Nouvelle-Guinée	80.79	10,329,931
3	Afrique du Sud	76.86	60,414,495
4	Afghanistan	76.31	42,239,854
5	Honduras	74.54	10,593,798
6	Trinité-Et-Tobago	71.63	1,534,937
7	Guyana	68.74	813,834
8	El Salvador	67.79	6,364,943

Rang	Pays	Indice de criminalité	Population 2023
9	Brésil	67.49	216,422,446
10	Jamaïque	67.42	2,825,544
11	Syrie	67.18	23,227,014
12	Pérou	66.72	34,352,719
13	Angola	66.48	36,684,202
14	Cameroun	65.24	28,647,293
15	Namibie	65.21	2,604,172
16	Nigéria	64.06	223,804,632
17	Bangladesh	63.9	172,954,319
18	Argentine	63.82	45,773,884
19	Porto Rico	62.84	3,260,314
20	Bahamas	62.06	412,623
21	Libye	61.78	6,888,388
22	République dominicaine	61.02	11,332,972
23	Kenya	60.14	55,100,586
24	Bélarus	59.58	9,498,238
25	Zimbabwe	59.3	16,665,409
26	Guatemala	58.67	18,092,026
27	Bolivie	57.77	12,388,571
28	Fidji	57.62	936,375
29	Malaisie	57.29	34,308,525
30	Colombie	56.87	52,085,168
31	Kirghizistan	56.87	6,735,347
32	Ouganda	56.12	48,582,334
33	Somalie	56.04	18,143,378
34	Mongolie	56.01	3,447,157
35	Tanzanie	56	67,438,106
36	Maldives	55.34	521,021
37	Équateur	55.23	18,190,484
38	Costa Rica	54.22	5,212,173
39	Mexique	54.19	128,455,567
40	Kazakhstan	53.77	19,606,633
41	Chili	53.42	19,629,590
42	Botswana	52.98	2,675,352
43	Algérie	52.03	45,606,480

Rang	Pays	Indice de criminalité	Population 2023
44	France	51.99	64,756,584
45	Uruguay	51.73	3,423,108
46	Cambodge	51.13	16,944,826
47	Belize	50.39	410,825
48	Iran	49.38	89,172,767
49	Paraguay	49.37	6,861,524
50	Éthiopie	49.3	126,527,060
51	Maurice	48.88	1,300,557
52	Maroc	48.66	37,840,044
53	Irak	48.42	45,504,560
54	Suède	48	10,612,086
55	Nicaragua	47.89	7,046,310
56	États-Unis	47.81	339,996,563
57	Ukraine	47.42	36,744,634
58	Ghana	46.98	34,121,985
59	Égypte	46.83	112,716,598
60	Liban	46.77	5,353,930
61	Myanmar	46.51	54,577,997
62	Moldavie	46.35	3,435,931
63	Viêt Nam	46.19	98,858,950
64	Royaume-Uni	46.07	67,736,802
65	Indonésie	45.93	277,534,122
66	Grèce	45.85	10,341,277
67	Irlande	45.51	5,056,935
68	Panama	45.15	4,468,087
69	Italie	44.85	58,870,762
70	Belgique	44.58	11,686,140
71	Inde	44.43	1,428,627,663
72	Palestine	43.74	5,371,230
73	Tunisie	43.69	12,458,223
74	Zambie	43.62	20,569,737
75	Australie	43.03	26,439,111
76	Bosnie-Herzégovine	42.99	3,210,847
77	Nouvelle-Zélande	42.88	5,228,100

Rang	Pays	Indice de criminalité	Population 2023
78	Albanie	42.53	2,832,439
79	Pakistan	42.51	240,485,658
80	Philippines	42.46	117,337,368
81	Soudan	42.34	48,109,006
82	Canada	41.89	38,781,291
83	Sri Lanka	41.39	21,893,579
84	Monténégro	41.18	626,485
85	Malte	40.39	535,064
86	Russie	39.99	144,444,359
87	Jordanie	39.96	11,337,052
88	Dinde	39.62	85,816,199
89	Thaïlande	39.35	71,801,279
90	Macédoine du Nord	39.12	2,085,679
91	Lettonie	38.77	1,830,211
92	Bulgarie	38.21	6,687,717
93	Serbie	38.1	7,149,077
94	Népal	36.01	30,896,590
95	Allemagne	35.79	83,294,633
96	Hongrie	34.36	10,156,239
97	Luxembourg	34.13	654,768
98	Norvège	33.72	5,474,360
99	Ouzbékistan	33.42	35,163,944
100	Koweït	33.42	4,310,108
101	Lituanie	33.42	2,718,352
102	Espagne	33.32	47,519,628
103	Azerbaïdjan	32.02	10,412,651
104	Israël	31.47	9,174,520
105	Chypre	31.28	1,260,138
106	Pologne	30.5	41,026,067
107	Slovaquie	30.37	5,795,199
108	Chine	30.14	1,425,671,352
109	Portugal	29.91	10,247,605
110	Brunei	29	452,524
111	Cuba	28.33	11,194,449

Rang	Pays	Indice de criminalité	Population 2023
112	Roumanie	28.3	19,892,812
113	Singapour	27.96	6,014,723
114	Finlande	27.59	5,545,475
115	Pays-Bas	27.16	17,618,299
116	Corée du Sud	26.68	51,784,059
117	Danemark	26.22	5,910,913
118	Bahreïn	25.64	1,485,509
119	Autriche	25.54	8,958,960
120	République tchèque	25.52	10,495,295
121	Arabie saoudite	25.23	36,947,025
122	Rwanda	24.89	14,094,683
123	Croatie	24.59	4,008,617
124	Islande	23.75	375,318
125	Estonie	23.71	1,322,765
126	Géorgie	23.38	3,728,282
127	Arménie	22.79	2,777,970
128	Slovénie	22.28	2,119,675
129	Japon	22.19	123,294,513
130	Hong Kong	22	7,491,609
131	Suisse	21.62	8,796,669
132	Oman	20.34	4,644,384
133	Île De Man	19.25	84,710
134	Taiwan	15.46	23,923,276
135	Émirats arabes unis	15.23	9,516,871
136	Qatar	12.13	2,716,391

Taux de crime par pays en 2023,

<https://worldpopulationreview.com/country-rankings/crime-rate-by-country>

Projet pilote entre la Société ougandaise de droit et l'UNAFRI en vue de raviver l'administration de la justice



G - D : M. Munanura, M. Mwaita, Directeur adjoint Ssali, et le Directeur de l'ULS.

S'appuyant sur les mandats et les avantages de chaque institution, la Société ougandaise de droit (Uganda Law Society - ULS) et l'UNAFRI ont formulé des idées qui combleront les lacunes existantes dans l'administration de la justice en Ouganda et dans toute l'Afrique. La réunion qui s'est tenue le 19 janvier 2023 au Secrétariat de l'UNAFRI à Naguru a examiné la question de la consolidation des relations existantes entre l'ULS et l'UNAFRI en une plate-forme technique de réflexion et de formulation d'idées qui impulsera un projet novateur et inclusif pour le personnel de la justice pénale et d'autres parties prenantes. Sont visés les agents de la force publique, le système judiciaire et les établissements pénitentiaires.

Ont participé à la réunion le Directeur intérimaire de l'UNAFRI (et maintenant Directeur adjoint intérimaire), John Sembuya Ssali, le Président de l'ULS, Bernard Oundo, le Directeur général de l'ULS, Moses Okwalinga, le Consultant juridique et formateur de l'UNAFRI, Andrew Munanura, et l'attaché aux programmes et à la recherche de l'UNAFRI, Patrick Mwaita.

La réunion était axée sur la justice inclusive. Parmi les propositions, on peut citer la création d'activités visant à améliorer la confiance des citoyens dans le système judiciaire, à développer de nouveaux niveaux de perception et de confiance dans le droit en améliorant l'accès aux services de justice et en réduisant les niveaux d'impunité. Le projet

proposé sera un outil essentiel pour apporter les garanties et l'appui nécessaires aux efforts prévus en vue de la transformation socioéconomique de la société dans la région.

Le partenariat sera essentiel pour exploiter les possibilités inexploitées dont dispose le secteur de la justice en lui donnant de nouvelles énergies, une nouvelle orientation et en lui donnant la priorité dans la recherche de solutions aux problèmes et aux limitations qui se font jour et qui entravent la pleine réalisation de la justice. En conséquence, le Service de la lutte antimines de l'ONU et l'UNAFRI lancent un appel croissant et spontané en faveur du sauvetage d'un système de justice qui est

considéré comme ne répondant pas aux besoins de la population et qui a une capacité limitée de répondre aux besoins locaux.

Les possibilités d'améliorer cet idéal devraient se multiplier grâce à une publicité élargie, y compris des appels à la participation de toutes les parties prenantes potentielles, chacune en fonction de ses compétences, de sa dotation, de son domaine de couverture/clientèle et de son mandat.

Les participants à la réunion ont noté avec préoccupation que la confiance du public dans le système de justice était à la traîne, en particulier dans les zones rurales où le cadre de la justice était mince et créait donc des vulnérabilités. Même en milieu urbain, il n'y a pas de capacité suffisante pour répondre aux besoins des citoyens. Cela conduit souvent à submerger les besoins individuels et les exigences de justice communautaire sur l'autel des investissements et des entreprises. Ce projet devrait améliorer l'accès de tous, y compris les groupes vulnérables et les communautés rurales, à des services de justice de qualité.

Réalisation

La réunion a décidé de lancer une plate-forme visant à organiser des séances interactives pour échanger des vues sur les initiatives de renforcement des capacités telles que l'infrastructure pro bono, l'aide juridique, la protection des témoins, les dossiers judiciaires en souffrance, les questions d'intégrité dans le secteur de la justice, les préoccupations relatives aux droits de l'homme, la détention

préventive et les questions de justice correctionnelle. Une vaste consultation sera lancée sous l'égide de l'UNAFRI-ULS et débouchera sur un partage d'expériences sur des thèmes d'actualité. Il en résultera la formation d'un mémorandum d'accord, qui définira les lignes de performance opérationnelles.

Une note conceptuelle pour le projet sera rédigée par l'UNAFRI et discutée avec une équipe de l'ULS. Par la suite, la composition de l'équipe organisatrice sera élargie pour inclure d'autres parties prenantes et conduire à la formation d'un Comité de travail technique. Le projet fera l'objet d'une publicité dynamique. Le Comité examinera diverses activités de programme visant à faire participer des institutions de la région et, à terme, à intégrer diverses questions intéressant les entreprises des pays africains, ce qui en fera une initiative continentale.

Un programme d'activités, doté d'un budget relatif, sera élaboré par le comité pour examen

et approbation, y compris les perspectives de commercialisation du budget auprès des communautés de donateurs potentielles et des organismes apparentés.

Les participants et les spécialistes seront issus de ces réseaux. La nécessité d'élargir les liens avec d'autres juridictions a été examinée. Il a été convenu que les expériences du Kenya, de la Tanzanie et du Ghana en matière d'administration de la justice constitueraient un facteur crucial dans le programme des événements à venir. La réunion a décidé d'instituer un comité de travail technique pour gérer le programme.

Les avantages découlant du projet sont les suivants: perfectionnement et développement des compétences; renforcement de la collaboration; partage des expériences; amélioration du profil de l'ULS et de l'UNAFRI ; mobilisation des ressources et amélioration de la visibilité.



Une photo de groupe après la discussion

L'UNAFRI accueille la Coordonnatrice résidente des Nations Unies



Ms Namondo.

La Coordonnatrice résidente des Nations Unies, Susan Ngongi Namondo, a rendu une visite de courtoisie au Directeur adjoint intérimaire de l'UNAFRI, John Sembuya Ssali, le 15 février 2023, à Naguru. Ils ont examiné une série d'activités et d'appuis au titre du programme, visant à encourager la coopération institutionnelle. Compte tenu des liens historiques et de la pertinence des mandats, la mission de l'Institut correspond bien aux objectifs et programmes de développement des Nations Unies en Ouganda.

Mme Namondo a reconnu la pertinence de l'UNAFRI

pour traiter des questions de développement socioéconomique et d'administration de la justice, qui tournent autour de la stabilité et de la sécurité des nations, en mettant particulièrement l'accent sur la promotion de l'état de droit et des droits humains.

Les participants se sont déclarés préoccupés par les nouveaux problèmes liés aux carences des capacités des services de détection et de répression en Ouganda. Ces lacunes ont été relevées dans des domaines cruciaux de l'application des lois en Ouganda et leur impact sur les processus d'administration de la

justice, conduisant souvent à des niveaux perceptibles d'impunité.

Les deux organisations se sont déclarées préoccupées par la militarisation apparente des forces de l'ordre, qui relègue ostensiblement la police dans l'exercice de son rôle constitutionnel. La réunion a également examiné les possibilités de participation et de dialogue soutenu avec les parties prenantes concernées. Il s'agirait de fournir une assistance technique à l'UNAFRI afin d'encourager l'amélioration de la bonne gouvernance, des droits de l'homme, de l'état de droit, de la paix et de la stabilité et du développement socioéconomique en Afrique. La nécessité d'un engagement et d'interventions stratégiques pour renforcer la capacité de la police à faire respecter la loi est primordiale. La question de la séparation des rôles de la police et de l'armée a été examinée et des stratégies ont été adoptées pour y remédier.

Il a été convenu qu'une enquête devrait être menée dans un certain nombre de juridictions en Afrique pour déterminer comment la police s'acquittait de son devoir constitutionnel d'application des lois, comment elle se débrouillait à séparer les rôles de l'armée et de la police et comment elle le faisait. Ces conclusions éclaireraient les

propositions à soumettre à plusieurs juridictions sur la manière de renforcer la police dans l'exécution de son mandat; y compris la manière dont la police et l'armée peuvent s'acquitter de leurs tâches séparément dans leurs propres domaines, comme le prévoient les différentes constitutions nationales.

Dans la recherche d'interventions efficaces pour améliorer

l'administration de la justice, l'UNAFRI, en partenariat avec la Société ougandaise de droit, a déjà ouvert des discussions axées sur des propositions de mise en oeuvre de programmes conjoints visant à promouvoir l'état de droit et à renforcer l'administration de la justice pénale. Il a été convenu d'initiatives visant à mettre en lumière le rôle de la confraternité juridique et d'autres parties prenantes dans

le règlement des affaires à la satisfaction des justiciables. Il a été proposé que les missions d'experts soient organisées dans le cadre d'un projet conjoint entre les deux parties. Il s'agira d'une initiative guidée visant à recueillir les points de vue aux fins de remédier aux faiblesses recensées dans le secteur de la justice. .



M. Kitio sur une photo de groupe avec le personnel de l'UNAFRI





UNAFRI



B.P.10590,,
Kampala, Ouganda.
Tél: +256 - 414 - 221 119,
Courriel: unafri@unafri.or.ug, unafriu@yahoo.co.uk
Site web: www.unafri.or.ug